



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 4 décembre 2015

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RENOUELEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 18/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix (à l'unanimité)



1. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 195'000.- (CHF 191'035.- devis + CHF 3'965.- arrondis) pour le renouvellement du logiciel de gestion financière et communale, la mise en place d'une gestion électronique des données et l'achat d'un logiciel de gestion et suivi de séance ;
2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 20'000.- pour l'établissement d'une politique de gestion et archivage des documents communaux ;
3. **d'accorder** à la Municipalité un crédit pour assistance à maître d'ouvrage de CHF 20'000.- pour le pilotage général du projet de renouvellement de l'informatique communale ;
4. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
5. **d'amortir** ces investissements totaux de CHF 235'000.- sur une durée de cinq ans, à raison de CHF 47'000.- par année, (chapitre 190), le 1er au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2015

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 4 décembre 2015

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : DEMANDE D'UN CREDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE LA MOBILITÉ (PDCM)

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 19/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à élaborer un « plan directeur communal de mobilité » ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'étude de CHF 75'000.- ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 75'000.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 15'000.- par année (chapitre 420), la première fois au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2015

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 4 décembre 2015

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 2'800'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES AINSI QUE LA CRÉATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS À LA TIOLEYRE

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 20/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix et 2 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction des vestiaires, la rénovation des installations sportives existantes ainsi que la création de nouvelles **installations à la Tioleyre** ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement total de CHF 2'800'000.-, soit CHF 1'500'000.- pour le bâtiment et CHF 1'300'000.- pour les installations sportives ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement relatif au bâtiment sur une durée de trente ans, à raison de CHF 50'000.- par année (rubrique à créer dans le chapitre 35), le premier au budget 2017 ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif aux installations sportives sur une durée de dix ans, à raison de CHF 130'000.- par année (chapitre 170), le premier au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2015

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 4 décembre 2015

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : BUDGET 2016

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 21/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix et 1 abstention



- **D'approuver** le budget 2016 *amendé* de la Municipalité.

Les résultats de ce budget 2016 se présentent comme suit :

Recettes totales	CHF	36'418'500
Charges totales	CHF	37'610'100
Excédent de charges	CHF	1'191'600

Marge d'autofinancement : **montant négatif de CHF 2'600.**

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2015

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 4 décembre 2015
Présidence: M. Yves Sesseli
Objet : CREDIT D'AMÉNAGEMENT POUR LA MISE EN SERVICE DE BUS TL 67 ENTRE PRA-FORNY ET CULLY GARE

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 22/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 48 voix, 2 contre et 5 abstentions



1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'aménagement de CHF 195'000.- TTC pour réaliser les travaux de signalisation et d'infrastructure nécessaires à la mise en service au 30 janvier 2016 de la ligne TL 67 avec un minibus (tracé initial);
2. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 45'000.- TTC pour l'évaluation des variantes de projets visant à définir la desserte définitive de la ligne TL 67 à l'horizon 2017;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement total de CHF 240'000.- TTC sur une durée de dix ans, à raison de CHF 24'000.- par année, (chapitre 430), le 1er au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2015

Le Président

Yves Sesseli

La Secrétaire

Eliane Fedrigo